

COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 26 JUILLET 2017

Lors de sa réunion du 26 juillet 2017, la Commission nationale du débat public a examiné les dossiers suivants :

I – Nouvelles saisines

- **Projet de nouvelle interconnexion électrique entre la France et le Royaume-Uni : GridLink Interconnector**

Le projet GridLink, sous maîtrise d'ouvrage conjointe Gridlink Interconnector Ltd, RTE en ce qui concerne le raccordement au réseau en France et NGET (National Grid Electricity Transmission) pour le raccordement au réseau anglais, consiste à créer une nouvelle interconnexion électrique de 1 400 MW et d'une tension de 525 KV en courant continu entre la France et le Royaume-Uni.

Au plan technique, le projet comporte un câble sous marin de 140 km dont 32 km dans les eaux territoriales françaises et 108 km dans les eaux territoriales britanniques. L'atterrissage se fait sur le territoire du Grand port maritime de Dunkerque, et un câble souterrain, d'environ 13 km dans l'enceinte du port, rejoindra la station de conversion du courant alternatif en courant continu, qui sera installée sur une zone dédiée au développement d'activité industrielle. Une ligne souterraine à 400 KV en courant alternatif permettra de relier le poste RTE de Warande. Une extension de ce poste sur environ 7 ha sera nécessaire. Le projet a un coût global de 900 M€ HT.

La Commission nationale du débat public a décidé de l'organisation d'une concertation préalable et a désigné Monsieur Jérôme LAURENT comme garant.

- **Demande d'un garant pour la commission de suivi du site de la société ALTEO à Gardanne (13)**

Dans le cadre de sa mission de conseil aux autorités compétentes et aux maîtres d'ouvrage et à la demande du Préfet des Bouches du Rhône, la Commission a désigné Monsieur Philippe QUEVREMONT comme garant du processus de participation instauré dans le cadre du comité de suivi du site de la société ALTEO sur le site à Gardanne.

- **Projets de territoire sur les bassins versants Charente aval/Bruant, Seugne et Seudre : gestion quantitative de la ressource en eau en Charente-Maritime**

Dans le cadre de sa mission de conseil aux autorités compétentes et aux maîtres d'ouvrage, la Commission a été saisie par la Présidente du Syndicat mixte des réseaux de substitution de la Charente-Maritime (SYRES 17), le Président du Syndicat mixte d'accompagnement du sage Seudre (SMASS) et le Président de l'Etablissement public territorial du bassin de la Charente (EPTB Charente), qui sollicitent la désignation d'un garant pour veiller à la participation du public pour l'élaboration des projets de territoire sur les bassins versants Charente aval/Bruant, Seugne et Seudre, situés principalement en Charente-Maritime. La Commission a désigné Monsieur Gilles FAURE avec l'appui de Monsieur Michel PERIGORD.

- **Demande d'un garant pour le PLU de Saillans (26).**

La Commission a confirmé la mission de conseil et d'appui méthodologique à la commune de Saillans confiée le 26 octobre 2016 à Monsieur Jacques ARCHIMBAUD en le désignant comme garant de la procédure de concertation organisée autour de la révision du PLU de Saillans.

II – Débat public

- **Projet de création de nouveaux bassins portuaires « CAP 2020 » par le Grand Port Maritime de Dunkerque (59) .**

La Commission nationale a considéré le dossier du maître d'ouvrage comme suffisamment complet pour permettre l'ouverture du débat public.



Christian LEYRIT